

Projet Educatif de Territoire 2021-2024

AVEC plan mercredi

- Modification du PEDT initial adoptée par
délibération du 21 juin 2022 -

Commune de **SAINT- NAZAIRE-LES-EYMES**

Vu, pour être annexé à :
- la délibération n° 2022-057 du 21/06/22
- l'arrêté Municipal n° du

Le Maire,



Mme Michèle FLAMAND, Maire

Mairie de Saint-Nazaire-Les-Eymes

385 Chemin du Village

38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

04.76.52.24.29 - mairie.sne@orange.fr

Contexte

Ce Projet Educatif Territorial (PEDT) a pour ambition de garantir une continuité entre les différents temps éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) des enfants. Ainsi, il a vocation à présenter les valeurs que la commune souhaite transmettre aux enfants qui fréquenteront ses structures, ainsi que les objectifs qui permettront d'amener les enfants à acquérir ces valeurs.

1. Historique

Depuis septembre 2019, la commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes a choisi d'élargir les activités proposées par son service Enfance-Jeunesse, en proposant notamment un accueil de loisirs périscolaire les matins et soirs des jours d'école, ainsi que le mercredi. Ces activités étaient auparavant confiées à l'association : garderie périscolaire centre de loisirs de Saint-Nazaire-Les-Eymes

Un comité de pilotage a alors été fondé dans le but d'associer des parents et élus, ainsi que la responsable du service, afin de réfléchir à un projet répondant aux besoins de chacun.

Un premier PEDT avait donc été rédigé pour la période 2019-2021. Forte de cette expérience de deux années de mise en place d'activités, la commune a décidé de mettre en place pour la rentrée de septembre 2021, un nouveau PEDT avec plan mercredi, pour la période 2021-2024.

L'année 2022 va voir le service enfance-jeunesse de la commune évoluer. En effet, la commune a à cœur d'écouter les besoins de ses habitants et de développer ses actions auprès du public enfance jeunesse. C'est pour cela qu'un accueil de loisirs extrascolaire (3-11 ans) sera ouvert durant les vacances et l'Espace Jeunes (11-15 ans) verra le jour à la rentrée scolaire 2022.

Plusieurs changements sont à noter : l'ensemble des temps d'accueil des enfants seront déclarés auprès des services départementaux de de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, comme accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Cela implique le renforcement des taux d'encadrement et de la professionnalisation des encadrants. En parallèle, cela valorise la qualité de l'accueil proposé aux enfants. De plus, la commune souhaite perdurer avec les partenaires institutionnels que sont l'Education Nationale, la CAF et le département de l'Isère, une charte qualité « plan mercredis », afin de valoriser le fonctionnement et les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs du mercredi.

Pour ces raisons, la commune décide de mettre à jour le PEDT 2021-2024.

2. Valeurs

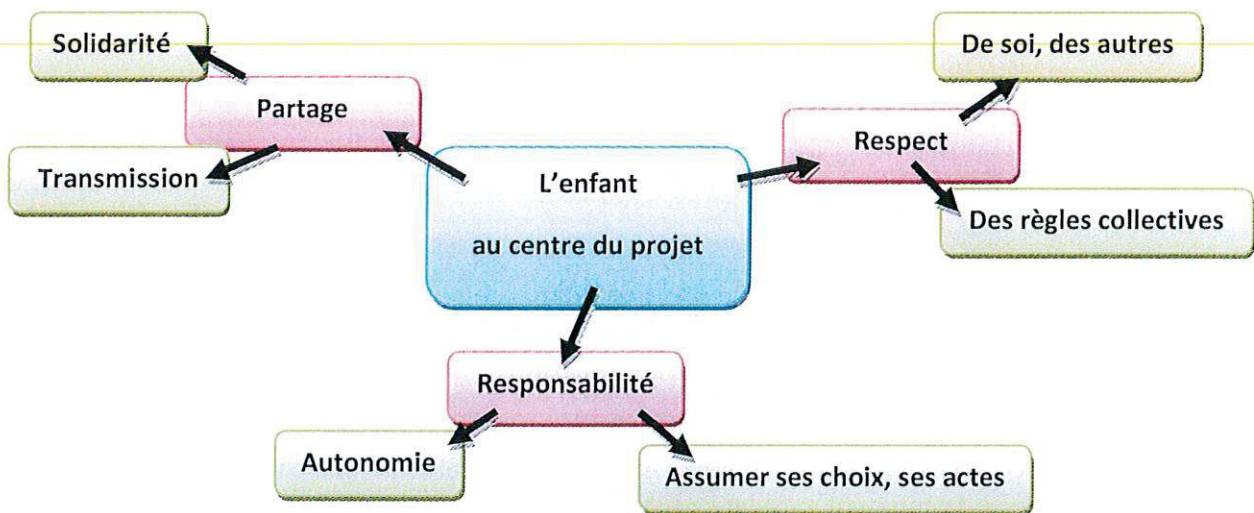
La commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes, par les activités qu'elle propose, a pour ambition de transmettre aux enfants de la commune trois valeurs principales, que sont **le respect, la responsabilité et le partage**.

Par **respect**, on entend le respect de soi, des autres, et des règles collectives de fonctionnement.

Par **partage**, on entend la transmission de savoirs, de valeurs, d'histoires, mais aussi l'entraide et la solidarité.

Par **responsabilité**, on entend la construction de l'autonomie, et le fait d'assumer ses choix et ses actes.

Voici ci-après un schéma reprenant les valeurs du PEDT, ainsi que les éléments constitutifs de leurs définitions.



3. Partenaires

- Partenariats associatifs

La commune dispose d'un tissu associatif riche, particulièrement dédié aux enfants (activités artistiques, culturelles et sportives). Ces associations pourront être sollicitées dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, du pôle ados en fonction des thématiques et du planning défini à chaque période.

L'association de parents d'élèves est aussi partenaire de la commune, notamment dans le cadre du comité de pilotage.

- Partenariats institutionnels

Ce PEDT ne saurait voir le jour sans le concours des services départementaux de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports, de la Caf et du Ministère de l'Éducation Nationale. En effet, le PEDT constitue une convention entre la commune et ces trois entités.

La communauté de communes le Grésivaudan permet notamment de faciliter l'organisation de sorties, au Bois Français par exemple.

L'ensemble des services et équipements de la commune permettent également le bon déroulement des activités proposées au sein du service Enfance-Jeunesse.

Ainsi, la bibliothèque municipale de Saint-Nazaire-Les-Eymes, gérée par l'association L'oiseau-Lyre, est un partenaire important pour l'ensemble des accueils enfance jeunesse. Actuellement, les enfants se rendent à la bibliothèque à chaque période. De plus, nous organisons des animations durant le temps périscolaire du midi en fonction des expositions présentes à la bibliothèque.

Comme expliqué en amont, jusqu'à ce jour, la commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes ne proposant pas d'accueil de loisirs extrascolaire pour les périodes de vacances scolaires, un partenariat a été mis en place avec la commune voisine de Montbonnot-Saint-Martin, afin de permettre aux familles saint-nazairoises de

bénéficier d'un accueil de leur enfant dans son centre de loisirs. Le nombre réduit d'enfants pouvant être accueillis dans le cadre de ce partenariat, et la difficulté à mettre un animateur qualifié à disposition de la commune de Montbonnot ont déterminé la commune à organiser son propre accueil de loisirs périscolaire pour les vacances. La commune s'engage ainsi pour la rentrée 2022 à ouvrir un accueil de loisirs extrascolaire durant les vacances pour le secteur enfance et jeunesse.

4. Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la rédaction des nouveaux projets d'école pour les années scolaires à venir a été ralentie.

C'est pourquoi au moment de la rédaction de ce PEDT, les axes principaux de ces projets d'école ne sont pas encore connus.

Cependant, une importante communication a lieu entre la responsable du service enfance jeunesse et les deux directrices d'écoles, permettant ainsi une vigilance afin de favoriser une cohérence dans les actions et projets menés, et d'éviter toute redondance dans les thèmes abordés.

Périmètre et public du PEDT

1. Territoire et écoles concernés :

Saint-Nazaire-les-Eymes est une commune de 3050 habitants située dans la vallée du Grésivaudan, au nord-est de Grenoble.

Le nombre total d'enfants scolarisés sur la commune est de 258 (prévisionnel rentrée 2022), répartis ainsi :

- Niveau maternelle : 102 enfants
- Niveau élémentaire : 156 enfants

La commune compte une école maternelle (composée de quatre classes), et une école élémentaire (composée de 7 classes).

2. Public concerné :

Selon les différents temps d'accueil de loisirs proposés par la commune, le nombre d'enfants accueillis varie. Ainsi, en 2021-2022, nous avons accueilli de 14 (périscolaire du matin) jusqu'à 196 enfants (restauration scolaire), tous temps d'accueils confondus.

Tous les enfants scolarisés sur la commune ont la possibilité d'être accueillis au sein de l'accueil de loisirs, dans la limite des places disponibles.

De plus, les enfants habitant la commune mais n'y étant pas scolarisés, et les enfants n'habitant pas la commune et qui n'y sont pas scolarisés, ont la possibilité de bénéficier de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire enfance jeunesse.

3. Temps concernés dans la semaine

L'accueil de loisirs périscolaire de Saint-Nazaire-Les-Eymes est organisé uniquement en période scolaire. Les jours de classe (lundis, mardis, jeudis et vendredis), un accueil du matin (7h30-8h30), du midi avec restauration scolaire (11h30-13h30) et du soir (16h30-18h30) sont proposés.

L'accueil périscolaire du mercredi fonctionne quant à lui en journée complète (de 8h à 18h30), avec cinq formules d'accueil différentes : matinée sans repas, matinée avec repas, après-midi sans repas, après-midi avec repas ou journée complète (voir planning ci-après).

A la rentrée 2022, l'accueil extrascolaire enfance et jeunesse ouvrira.

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs extrascolaire enfance seront similaires à ceux du périscolaire du mercredi. Néanmoins, l'accueil sera proposé exclusivement à la journée avec repas.

Quant à la jeunesse, nous proposerons plusieurs temps d'accueils pour les 11-15 ans :

- Les mercredis après-midis (14h 18h)
- Les vendredis soirs (17h 22h)
- Les vacances scolaires (en journée et demi-journée)

4. Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap

La commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes a à cœur de promouvoir un accueil inclusif pour l'ensemble des enfants qu'ils soient en situation de handicap ou non. L'organisation, les animations mises en place et proposées aux enfants s'adaptent aux besoins spécifiques du public accueilli. Le service enfance - jeunesse accueille, depuis la rentrée de septembre 2020, un enfant en situation de handicap sur tous les temps d'accueil de loisirs périscolaire.

Avant l'arrivée de cet enfant, la commune avait été assez peu amenée à se questionner sur l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de sa structure d'accueil de loisirs.

Afin de favoriser l'accueil de tous les enfants, et l'inclusion au sein du collectif d'enfants en situation de handicap, le choix a été fait de recruter une animatrice supplémentaire lors de l'accueil de loisirs du mercredi. La commune participe d'ailleurs à l'appel à projet « handicap ALSH » lancé par la Caisse des Allocations Familiales de l'Isère, qui a pour objet d'aider les communes à financer le recrutement d'animateurs supplémentaires pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de structures de loisirs.

En parallèle, une réflexion a débuté autour de la formation de l'équipe d'animation à ces questions liées à l'inclusion de publics en situation de handicap.

Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

Pour amener les enfants et les jeunes de la commune à développer les valeurs définies précédemment, nous nous fixons des objectifs. C'est en s'appuyant sur les projets initiés par l'enfant, ou suggérés par l'adulte, que ces objectifs seront développés.

Respect

Pour amener notre public à développer ses capacités à se respecter, à respecter les autres, et les règles collectives de fonctionnement, nous souhaitons qu'il :

- développe leur empathie et apprennent à accepter les différences.
- comprenne la nécessité des règles collectives pour pouvoir les appliquer.

Partage

Pour qu'il s'ouvre à la notion de partage, nous souhaitons qu'il :

- Développe le lien intergénérationnel au travers de la transmission de savoirs, de valeurs, d'histoires et de partage réciproque.
- Développe la cohésion de groupe en proposant des projets et en étant à l'écoute de leurs souhaits.
- Bénéficie d'une passerelle entre les CM2 et l'Espace Jeunes afin de fidéliser et perdurer nos actions sur le territoire.
- Puisse se retrouver dans un lieu d'échanges, d'écoute, de rencontres, de détente et contribuer à développer la citoyenneté.

Responsabilité

Pour permettre au public de se responsabiliser, nous voudrions l'aider à :

- Construire son identité.
- Concrétiser ses projets dont ils sont à l'initiative.
- S'impliquer dans la construction de leurs temps de loisirs avec l'aide des animateurs.
- Construire son autonomie, dans ses actes et sa pensée.

Planning périscolaire secteur enfance

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil de loisirs périscolaire du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs périscolaire du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs 8h-18h30 Ou 8h-12h Ou 8h-13h30 Ou 12h-18h30 Ou 13h30-18h	Accueil de loisirs périscolaire du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs périscolaire du matin 7h30-8h30
Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
Restauration scolaire 11h30-13h20 (maternelle) Ou 11h45-13h35 (élémentaire)	Restauration scolaire 11h30-13h20 (maternelle) Ou 11h45-13h35 (élémentaire)		Restauration scolaire 11h30-13h20 (maternelle) Ou 11h45-13h35 (élémentaire)	Restauration scolaire 11h30-13h20 (maternelle) Ou 11h45-13h35 (élémentaire)
Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
Accueil de loisirs périscolaire du soir 16h30-18h30 (dont 1h d'étude surveillée proposée aux enfants volontaires)	Accueil de loisirs périscolaire du soir 16h30-18h30		Accueil de loisirs périscolaire du soir 16h30-18h30 (dont 1h d'étude surveillée proposée aux enfants volontaires)	Accueil de loisirs périscolaire du soir 16h30-18h30

Planning extrascolaire du secteur enfance

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs
8h-18h30	8h-18h30	8h-18h30	8h-18h30	8h-18h30

Planning périscolaire de l'Espace Jeunes (scolaire)

Mercredi	Vendredi
Accueil de loisirs	Accueil de loisirs
14h 18h	17h 22h

Planning extrascolaire de l'Espace Jeunes (vacances)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs
14h 18h	14h 22h	9h 18h	14h 18h	14h 18h

1. Le public, acteur de ses loisirs

La liberté au service de l'autonomie et de la construction de l'identité

« La liberté ne provient pas d'une absence de contraintes. Elle est un pouvoir : pouvoir d'enfanter des projets, de penser judicieusement, de mesurer les désirs à leurs conséquences ; pouvoir de choisir et d'ordonner les moyens grâce auxquels on poursuit les fins qu'on s'est assignées. ». John Dewey psychologue et philosophe américain

On parle d'autonomie, de pouvoir d'agir et de démocratie.

Comment ces mots trouvent des illustrations concrètes dans nos programmes ?

Quelle place laissons-nous dans nos projets pédagogiques à l'initiative des enfants ?

L'équipe a donc imaginé que chaque enfant pourrait être acteur de ses loisirs.

C'est pourquoi, sur un thème par période, il sera proposé aux enfants une liste d'activités possibles.

Chaque enfant sera libre de choisir ou de proposer, de donner ou recevoir, d'animer ou de se laisser guider.... Le but étant qu'il s'implique sur l'activité qu'il aura choisie, qu'il ait envie de s'amuser, de montrer ce qu'il sait faire ou d'apprendre.

Nous souhaitons créer un lieu d'éducation fait de jeux, de rêves, de partage, d'expérimentations, de créations, de souvenirs et de rencontres.

- Le libre choix : C'est quoi ?

Cela permet à l'enfant de s'épanouir en tant qu'individu au sein d'un groupe. En effet, nous laissons la possibilité à l'enfant de participer à l'organisation de la journée à l'accueil de loisirs en proposant mais aussi en participant à des activités. L'enfant a aussi le loisir de ne pas participer aux activités et de s'inventer sa propre journée en fonction de ses besoins et ses envies.

Ex : "Ce matin, j'ai fabriqué mon volcan après avoir proposé l'activité à l'animateur. Après manger, on m'a proposé un jeu dehors mais j'avais pas envie, j'ai préféré me reposer".

- Etre acteur de mes loisirs : Comment ?

Dans notre accueil de loisirs, l'équipe d'animation et les enfants organisent des temps d'échanges afin de recenser les envies de tous. Les discussions abordent les activités, les sorties, le fonctionnement et le rôle de chacun à l'accueil de loisirs. Ces temps sont des moments privilégiés pour l'apprentissage de la prise de parole collective, d'éveiller à la citoyenneté.

" Avec mes copains, nous avons proposé d'aller à la piscine cette semaine. Tout le monde n'était pas d'accord. L'animatrice nous a dit que c'était possible, si l'organisation globale le permettait. »

- Vivre ensemble : C'est-à-dire ?

Nous souhaitons permettre aux différents acteurs (parents, enfants, animateurs) de trouver leur place et d'exprimer leurs envies, émotions, doutes et opinions. Nous avons à cœur d'être à l'écoute, de s'entraider et d'être bienveillant dans nos actions / activités.

"Ce midi, à la cantine j'ai renversé mon plateau. J'ai eu peur que l'on se moque de moi mais un grand est venu m'aider à tout ramasser".

- Expérimenter, innover : C'est possible ?

Dans notre type d'accueil de loisirs, les groupes d'enfants sont amenés à être décroisonnés afin de permettre l'échange, l'entraide et responsabiliser chacun. Nos espaces sont adaptés à tous, de manière à favoriser la libre circulation, la curiosité et l'expérimentation.

Les enfants peuvent proposer selon leurs envies dans la mesure des possibles. Nous nous positionnons alors en accompagnateurs de projets. On essaie, on tente avec le matériel à disposition et parfois on se trompe. Nous espérons par cela éveiller l'imagination et la créativité de chacun.

2. Pendant l'accueil de loisirs périscolaire du matin

Certains enfants commencent leur journée d'école dès 7h30, avec l'accueil périscolaire du matin. Ce temps doit permettre aux enfants de finir de se réveiller en douceur, et de conserver leurs ressources énergétiques pour les temps d'apprentissage en classe.

Ainsi, des activités en douceur (plutôt en intérieur) sont proposées : dessin, lecture, repos...

Les enfants qui n'en auraient pas eu le temps ont également la possibilité de finir leur petit déjeuner (petits biscuits, compote...).

3. Pendant la pause méridienne

Lors de la pause méridienne, une grande proportion des enfants de l'école est accueillie. Ainsi, ces grands collectifs imposent forcément quelques contraintes (de temps, d'espace...). Cependant, les enfants ont des besoins : besoin de se défouler après une matinée assis en classe, besoin de manger dans le calme, besoin de se reposer pour « recharger les batteries » avant l'après-midi d'école...

- En maternelle

Les élèves de maternelle mangent tous au premier service (soit entre 11h30 et 12h30). Le mobilier et le matériel sont adaptés à leur taille et à leur âge (apprentissage progressif de l'utilisation du couteau, verres en verre pour les grands et en plastique pour les petits). Les enfants sont incités à goûter de tout, sans y être forcés. Chaque enfant mange à son rythme. Plus ils grandissent, plus ils sont incités à s'autonomiser dans la prise de leur repas : couper sa viande tout seul, servir de l'eau...

A la suite du repas, les élèves bénéficient d'un temps de jeu dans la cour de l'école maternelle, ou dans les locaux périscolaires et scolaires en cas de pluie.

Les élèves de petite et moyenne sections partent à la sieste à 13 heures. Les autres moyens les rejoignent à 13h20.

- En élémentaire

Les élèves d'élémentaire sont répartis en trois groupes : 1 groupe mange au premier service, et les deux autres au deuxième service. Dans tous les cas, ils bénéficient d'un temps de jeu dans la cour, le plateau sportif ou le terrain en herbe (ou les locaux scolaires en cas de pluie), avant ou après le temps de repas.

Quand la situation sanitaire le permet, le service est organisé sous forme de self : les élèves prennent leurs couverts et se servent tous seuls. Cela permet notamment aux enfants de manger au rythme qu'ils

souhaitent : ils sortent au fur et à mesure que leur repas est terminé. Cela limite également les temps d'attente et donc l'excitation.

L'équipe d'animation maternelle et élémentaire propose des projets d'animations travaillés en collectif et avec des partenaires (Ex : bibliothèque de Saint-Nazaire-Les-Eymes). Les enfants y participent librement s'ils le souhaitent.

Afin de faire connaître et perdurer nos actions auprès de notre public, les CM2 auront accès régulièrement à l'Espace Jeunes durant la pause méridienne.

4. Pendant l'accueil de loisirs périscolaire du soir

A la fin de la journée de classe, les enfants sont fatigués. Ils ont besoin de se détendre. Ainsi, le temps de goûter arrive en premier. Ensuite, les enfants jouent, profitent de leurs copains. L'équipe d'animation propose des activités, établit des projets d'animations à l'initiative des envies des enfants. Les jeux libres sont tout de même plébiscités. Des jeux de cours sont mis à disposition des enfants (jeux de jonglages, cordes à sauter, quilles, ballons, cerceaux...), lorsque le temps permet qu'ils jouent dehors. A l'intérieur, jeux de société, feuilles de dessin et d'origamis sont disponibles. L'accueil du soir est aussi un moment privilégié pour la communication entre l'équipe d'animation et les familles.

4- Pendant l'accueil de loisirs du mercredi

4-1 Secteur enfance

- En maternelle

La journée du mercredi doit permettre un temps de repos pour les enfants au milieu de leur semaine scolaire. C'est d'autant plus nécessaire pour les élèves de maternelle qui découvrent un rythme scolaire soutenu et fatigant. Ainsi, bien que l'amplitude horaire d'ouverture de l'accueil soit importante, l'accent est mis sur le suivi du rythme de l'enfant : « le mercredi, on prend le temps ». L'accueil du matin ainsi lieu de 8h à 9h. Cela se ressent particulièrement lors des temps de repas, qui peuvent durer parfois une heure ou plus. Les enfants prennent le temps de discuter, de goûter. Les enfants qui le souhaitent (en général les petites et moyennes sections) font la sieste, les autres se reposent pendant un temps calme.

Pour éviter trop de changement de repères, la sieste est organisée dans un dortoir de l'école maternelle (même lieu, mêmes lits, mêmes consignes).

L'accueil du mercredi doit aussi permettre aux enfants de développer leur autonomie. Ainsi, l'accent est mis sur le mélange entre les tranches d'âges : les plus grands aident les plus jeunes. Les enfants, quel que soit leur âge, sont associés aux tâches d'installation et de rangement des activités. Ils aident aussi à mettre la table et à débarrasser à la fin du repas.

Durant la semaine, la communication avec l'équipe enseignante et les ATSEM est systématique afin de permettre un suivi des enfants et de leurs besoins sur l'ensemble des temps collectifs où ils sont accueillis. De plus, une continuité est assurée dans la prise en charge des enfants, puisque ce sont les mêmes animatrices qui sont présentes le matin, le midi, le soir et le mercredi.

- En élémentaire

Bien que les élèves d'élémentaires soient un peu plus âgés, les semaines scolaires n'en sont pas moins fatigantes. Le rythme moins soutenu du mercredi est également nécessaire pour leur permettre de recharger leurs batteries pour la suite de la semaine.

Ainsi, le temps d'accueil se fait en douceur le matin. Ensuite, le repas est pris avec toutes les tranches d'âges confondues : tout le monde prend son temps.

Les élèves d'élémentaire sont responsabilisés dans les tâches d'installation et de rangement d'activités. Ils mettent la table et aident à débarrasser. De plus, afin qu'ils soient, autant que possible, acteurs de leur accueil de loisirs, ils sont associés aux choix d'activités et thèmes abordés à chaque période.

4-2 L'Espace Jeunes

4-2-1 Présentation générale

Dès la rentrée 2022, l'Espace Jeunes prendra toute sa place et élaborera ses propositions à destination de son public. Après analyse des besoins des jeunes réalisée dans le cadre d'un sondage en décembre 2022 auquel 26 jeunes ont répondu, ouvrir l'Espace Jeunes les mercredis après-midi, les vendredis soir et les vacances scolaires semble être un incontournable. C'est pour cela que le local sera ouvert chaque mercredi après-midi de 14h à 18h et les vendredis soir de 17h à 22h et durant les vacances en demi-journée et journées complètes. Des activités diversifiées seront proposées en lien avec les souhaits des jeunes.

Il est aussi important d'élargir notre réseau et de créer du lien auprès des associations, établissements scolaires et autres communes où les jeunes de la commune sont présents. Actuellement une réflexion avec les communes du bassin (Montbonnot, Biviers, Saint Ismier, Bernin), le collège du Grésivaudan et l'ASPTT Grenoble est en cours quant à la faisabilité d'organiser des actions transversales.

4-2-2 Les objectifs de travail

Afin de répondre au plus près des besoins des jeunes exprimés dans le sondage, nous souhaitons :

- permettre aux jeunes de se retrouver dans un lieu d'échanges, d'écoute, de rencontres, de détente et contribuer à développer leur citoyenneté ;
- impliquer les jeunes dans la construction de leurs temps de loisirs avec l'aide des animateurs ;
- être dans la continuité pédagogique des 3 -11 ans du pôle enfance et en adéquation le PEDT.
- Mettre en place une communication fluide et pertinente avec les jeunes, les établissements scolaires et associations.
- Aller à la rencontre des jeunes et des futurs jeunes du territoire en mettant en place une passerelle découverte avec les CM2 de l'école Le Manival.
- Favoriser la réalisation d'activités se déroulant à moyen ou long terme tout en proposant des activités dites de « consommation ».

5- L'accueil de loisirs extrascolaire enfance

A l'heure où le projet s'écrit, la commune n'offre pas d'accueil extrascolaire durant les vacances. En effet, un partenariat est établi avec la commune de Montbonnot qui propose 12 places d'accueil en contrepartie la commune de Saint Nazaire les Eymes met à disposition un animateur. Au vu de l'évolution des demandes et des besoins des familles, nous nous sommes aperçu que l'offre ne répondait pas suffisamment à la demande des usagers. De plus l'enquête que nous avons réalisée auprès des familles confirme le réel besoin d'ouvrir le pôle enfance durant les vacances scolaires. En effet, 57 familles ont affirmé le besoin d'inscrire leur enfant durant les vacances scolaires à l'accueil de loisirs.

De ce fait, dès la rentrée 2022, dans un premier temps, l'équipe d'animation accueillera un effectif de 48 enfants maximum durant les vacances scolaires (1 semaine pour chaque petites vacances et 5 semaines l'été).

Cet accueil sera ouvert à la journée avec repas de 8h à 18h30.

Les intervenants

L'équipe indiquée dans le tableau ci-dessous, représente les effectifs à l'heure où le document est rédigé. La commune va procéder à des recrutements pour la rentrée 2022 afin de toujours garantir un effectif conforme aux exigences induites par la réglementation SDJES.

Activité	Intervenant	Statut de l'intervenant
Responsable du service enfance jeunesse	FLEUR Amandine	Contractuelle, DEJEPS
Responsable adjoint de l'accueil de loisirs enfance et jeunesse	BERNARD Raphaël	MEEF
Animatrices périscolaires	Nadeije BACCINO (soir et mercredi) Mariel PHAM-HUU (midi et soir), Virginie MOULIN, Pascale RIDAO (midi) Sévelyne THOMASSET (midi), Virginie TELLIER (midi), Marine NATAREL (midi et soir)	Titulaire, BAFA Titulaires Contractuelles
Animatrices périscolaires et extrascolaires	Margaux BRET VITTOZ ZELLAGUI (matin, midi, soir et mercredi et vacances) Myriam DERBEL (midi, soir et mercredi et vacances) Melissa BARUZZO (matin, midi, soir, mercredis et vacances)	Titulaire, BAFA, CPJEPS Titulaire BAFA Titulaire BAFA
Etude Surveillée	enseignante de l'école élémentaire (jeudi soir)	Enseignantes EN

Les modalités d'inscription

1. Inscriptions

1.1 Enfance

Les familles remplissent en juin, pour l'année suivante, un dossier d'inscription, quelle que soit la fréquence de garde choisie (régulière ou occasionnelle).

Le dossier complet est disponible sur le site de la mairie, à l'accueil de la mairie et du service enfance jeunesse.

L'inscription permet aux familles d'avoir accès à un « portail famille » numérique, qui leur permet d'effectuer les inscriptions occasionnelles, annulations ou modifications jusqu'à la veille de jour concerné avant 9h (pour les temps périscolaires) et 1 semaine avant les vacances scolaires.

Dans les cas d'urgence ou de difficultés informatiques, les parents peuvent contacter le service en dehors de ce délai par mail ou téléphone.

Une participation financière est demandée aux parents pour toute inscription à l'une des activités : restauration scolaire, accueil de loisirs périscolaire (matin et/ou soir les jours d'école, le mercredi en période scolaire et les vacances scolaires). Elle est fixée par délibération du Conseil municipal et contribue partiellement au financement des charges du service (repas, encadrement, entretien des locaux, achat du matériel et/ou fournitures utilisés, ...).

1-2 L'Espace Jeunes

Les familles remplissent en juin, pour l'année suivante, un dossier d'inscription, quels que soient les temps d'activités qu'ils souhaitent (mercredi, vendredi soir, vacances scolaires).

Le dossier complet est disponible sur le site de la mairie, à l'accueil de la mairie et du service enfance jeunesse.

L'inscription permet aux familles d'avoir accès à un « portail famille » numérique, qui leur permet d'effectuer les inscriptions, annulations ou modifications jusqu'à 48h avant l'activité (mercredi et vendredi soir) et 5 jours avant les vacances.

Dans les cas d'urgence ou de difficultés informatiques, les parents peuvent contacter le service en dehors de ce délai par mail ou téléphone.

Une adhésion annuelle de 10€ est demandée aux familles. Ce montant est fixé par délibération du Conseil municipal.

Ensuite, une participation financière est demandée aux parents pour toute inscription à l'une des activités. Elle est aussi fixée par délibération du Conseil municipal et contribue partiellement au financement des charges du service (repas, encadrement, entretien des locaux, achat du matériel et/ou fournitures utilisés, ...).

2. Tarifs

Un tarif spécial est appliqué aux familles qui apportent les repas à leur enfant s'il est assujéti à un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), en cas d'allergie ou troubles de santé.

Application d'une grille communale liée au Quotient Familial

Pour les enfants scolarisés à Saint-Nazaire les Eymes, qu'ils résident ou non sur la Commune, ainsi que les enfants résidants à Saint-Nazaire qu'ils soient scolarisés ou non sur la commune, les tarifs des activités restauration scolaire, accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire, l'Espace Jeunes sont appliqués sur la base d'une grille établie (en fonction du quotient familial) par délibération du Conseil Municipal de St Nazaire les Eymes.

Réduction pour fratrie

Pour les inscriptions annuelles aux activités enfance (3-11 ans), un tarif dégressif, fixé par délibération du conseil municipal, est appliqué. Dans le cadre de fratries, une réduction s'appliquera également pour les activités de l'Espace Jeunes.

Cette réduction ne s'applique qu'aux enfants domiciliés à Saint-Nazaire-les-Eymes.

Une majoration sera appliquée pour les enfants et jeunes extérieurs à la commune.

Éléments Bilan/Evaluation du projet

Ce projet éducatif de territoire sera évalué régulièrement au fur et à mesure de sa mise en œuvre, afin d'adapter si nécessaire, le fonctionnement du service.

Ainsi, le comité de pilotage composé d'élus de la commune, de représentants des parents d'élèves et de la responsable du service, ainsi que de représentants des équipes enseignantes, se réunira une fois par trimestre pour faire le point sur le fonctionnement des différentes activités proposées par la commune.

De plus, l'équipe d'animation, responsable de la mise en œuvre concrète de ces objectifs sur le terrain, se réunira régulièrement autour du projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire, dans le but de toujours se questionner sur le sens de nos actions, et les moyens que l'on se donne pour atteindre les objectifs fixés.

Modalités d'information et d'association des parents

Ce PEDT sera mis à disposition de toutes les familles sur le site de la commune, et sera également disponible en version papier au service enfance jeunesse, pour les familles qui souhaiteraient le consulter.

De plus, les parents du comité de pilotage, en plus de leur participation à la réflexion et l'élaboration de ce PEDT, ont un rôle de communication auprès des autres parents d'élèves, afin que ce PEDT soit le plus transparent et le plus accessible à tous.